

## Communiqué de presse

Paris, mercredi 23 mars 2022

# COURTAGE : LA CNCEF ASSURANCE ET LA CNCEF CRÉDIT AGRÉÉES PAR L'ACPR

---

La CNCEF Assurance et la CNCEF Crédit viennent d'être agréées par l'ACPR. En effet, le Régulateur a délivré un agrément pour chacune des deux associations professionnelles. Engagées depuis plus de 2 ans en faveur de la réforme du courtage, accueillant déjà des professionnels bien avant l'entrée en vigueur de la Loi, les deux structures accueillent avec satisfaction cette décision.

“Nous étions déjà prêts avant l'obtention de ce sésame qui va nous permettre d'accompagner tous les nouveaux dans la profession à partir du 1er avril. En effet, la CNCEF Assurance souhaite accueillir tous les courtiers et leurs mandataires ainsi que leurs salariés” explique Stéphane FANTUZ, le Président de la CNCEF Assurance, se positionnant comme l'association comme ayant la capacité d'être généraliste et de rassembler tous les professionnels du courtage en assurance.

“Le métier de courtier en crédit séduit. Nous avons anticipé et préparé la formation et l'encadrement des professionnels toujours plus nombreux qui se sont immatriculés à l'ORIAS cette dernière année.” confirme Christelle Molin-Mabille, la Présidente de la CNCEF Crédit. “Quelle que soit leur structure et leur spécialité, ils trouveront leur place dans notre réseau.”

La CNCEF Assurance et la CNCEF Crédit invitent par ailleurs les courtiers et mandataires en exercice, concernés par la réforme et par le renouvellement de leurs immatriculations à l'Orias au 1er janvier 2023, à se rapprocher de leurs associations de sorte à éviter les prévisibles embouteillages de fin d'année.

### **Contacts presse :**

CNCEF Assurance : Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41

CNCEF Crédit : Christine SINGER - Attachée de presse - Tél. 06 03 91 06 13

